

Revision des limites des circonscriptions électorales (Huron-Bruce). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-394—1^{re}, 736. 2^e, différée, 748. Différé à *plus tard ce jour*, 756. 2^e, 760. 3^e, 761. Sanction royale, 793-94. Chapitre 44.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (Kootenay-Est-Revelstoke). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-406—1^{re}, 737. 2^e, différée, 748. Différé à *plus tard ce jour*, 757. 2^e, et 3^e, 761. Sanction royale, 793-94. Chapitre 45.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (Laval). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-418—1^{re}, 737. 2^e, différée, 748. Différé à *plus tard ce jour*, 757. 2^e et 3^e, 762. Sanction royale, 793-94. Chapitre 46.

Revision des limites des circonscriptions électorales (Lethbridge-Foothills). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-405—1^{re}, 737. 2^e, différée, 748. Différé à *plus tard ce jour*, 756. 2^e et 3^e, 761. Sanction royale, 793-94. Chapitre 47.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (London-Middlesex). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-422—1^{re}, 738. 2^e, différée, 748. Différé à *plus tard ce jour*, 757. 2^e et 3^e, 762. Sanction royale, 793-94. Chapitre 48.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (Saint-Jacques). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-428—1^{re}, 738. 2^e, différée, 749. Différé à *plus tard ce jour*, 757. 2^e et 3^e, 763. Sanction royale, 793-94. Chapitre 49.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (Saint-Léonard-Anjou). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-429—1^{re}, 738. 2^e, différée, 749. Différé à *plus tard ce jour*, 757. 2^e, 763. 3^e, 763-64. Sanction royale, 793-94. Chapitre 50.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)

Revision des limites des circonscriptions électorales (Wellington-Dufferin-Simcoe). Loi concernant la Loi sur la:

Bill C-393—1^{re}, 736. 2^e, différée, 747-48. Différé à *plus tard ce jour*, 756. 2^e et 3^e, 760. Sanction royale, 793-94. Chapitre 51.

(*Bill d'intérêt public—Membre du Sénat*)